COMMISSION SPORTIVE

Mardi 17 juin 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°710

Président **: Michel Vachetta.**
Présents: **Michel Vachetta, Bernard Buosi, Claude Maugiron. Annie Brault, Dan Marchal, Gilbert Repellin.**
Excusés: **Patrice Gallin, Daniel Hugot. Daniel Guillard, Gérard Bouat.**

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « … Laura foot.net».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boite mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et le numéro du match.

U 13

Challenge Festival Isère :

La commission regrette que ce match n'ait pas pu aller à son terme du fait de comportements inadmissibles des dirigeants et de certains joueurs d'un club.

L'équipe d'ASIEG remporte ce challenge.

Responsable : Daniel GUILLARD. TPH : 06/87/34/22/88

U 15

Rajout :

2-2. En cas d'égalité de points, les critères de départage sont la différence de buts marqués et de buts encaissés dans ces matchs de ce mini championnat :

St Martin d'Hères : 37 buts pour 6 buts contre différence plus 31.

Seyssins : 21 buts pour 8 buts contre différence plus 13.

Courrier de L'Isle D'Abeau, St Martin d'Hères :
Isle d'Abeau ne veut pas évoluer en U15 R2.
St Martin D'Hères : demande d'évoluer en U16R2 et de conserver sa place en U15 D1.

Suite au désistement du club de L'Isle D'Abeau pour jouer en U15 R2, le club de Crolles, qui était deuxième de poule, le remplace.

Responsable : **Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94.**

U17

Accession en ligue : Le club de l'ES Rachais accède au championnat U18R2.

Courrier. RACHAIS demande de conserver leur place en U19 D1.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U20

Accession en ligue : Le Groupement jeunes Balmes lauzes accède au championnat U20R2.

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

La présente parution est donnée à titre indicatif et ne sera entérinée qu'une fois toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions aient été traitées.

ACCEDANTS
R3
FC VILLEFONTAINE
FC LA COTE ST ANDRE
AJAT VILLENEUVE
D1
USVO
FC LAUZES
FORMAFOOT BV
US CREYS-MORESTEL
D2
ES MISTRAL
ES RACHAIS 2
FC DEUX ROCHERS
FC NOYAREY
FC ST QUENTIN FALLAVIER
FC BALME NORD ISERE
ARTAS-CHARANTONNAY
OL VILLEFONTAINE 2

ACCEDANTS
D3
TUNISIEN SMH
UO Portugal
FC PONT DE CLAIX
US SASSENAGE 2
CASSOLARD- PASSAGEOIS
FC ST JOSEPH DE RIVIERE
FC CHARVIEU-CHAVAGNIEU
FC ISLE D'ABEAU
MOS 3R 4
FC ST QUENTIN FALLAVIER 2

ACCEDANTS
D4
TURCS GRENOBLE 2
TUNISIENS SMH 2
VACANCE LA MURETTE 3
US SASSENAGE 3
VINAY
FC VOREPPE
FARAMANS 2
UNIFOOT 2
VELANNE
ES IZEAUX
THODURE 2
FC ILSLE D'ABEAU 2
BEAUBOIR-ROYAS
CHEYSSIEU A.M.S

DESCENDANTS		DESCENDANTS
D1 3 Descentes		D4 11 Descentes
SASSENAGE		MAHORAIS GRENOBLE
ST ANDRE LE GAZ		GRENOBLE DAUPHINE
ST MARTIN D'HERES		VOUREY SPORT
D2 7 Descentes		NOYAREY 2
ST GEORGES COMMIERS		CS 4 ROUTES 2
JARRIE-CHAMP		BIZONNES
ST CASSIEN A.S.L		ST SIMEON BRESSIEUX
LCA FOOT 38		LES AVENIERES O
RIVES		TURCS LA VERPILLIERE 2
ECHIROLLES 3		NIVOLAS C.S 2
VEZERONCE-HUERT		US REVENTIN 2
D3 9 Descentes		
VALLEE DE LA GRESSE 2		
SEYSSINET 3		
CROSSEY		
VER-SAU		
MOIRANS		
LIERS		
VALLEE DE L'HIEN		
NORD DAUPHINE		
E.FOOT.ETANGS		

En rouge, les clubs qui descendent après les calculs au mini-championnat dans chaque division.

Responsable : Michel VACHETTA : 06/25/25/31/32

VETERANS

Responsable : Gilbert REPELLIN : 07/86/40/95/23.

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie Brault